

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

## Nombre de membres

Séance du 21/11/2024

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

L'An deux mil vingt-quatre le vingt et un novembre à dix-neuf heures

Présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quinze novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc CAILLOUX, Maire

## Date de la convocation :

15/11/2024

Présents : CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, COULAUDON Bernard, AUGHEARD Marie-Christine, ROSSIGNOL Pascal, GIRARD Grégory, MOUTARDE Marilyne, GARDARIN Laetitia, MORVAN Julien, CHATAIN Ludovic, ANDRIEU Anne.

Absents excusés : MONGINOU Naïma, MARTIN Stéphanie, BONY Sébastien, TREHAND Charlotte

Absents excusés : MONGINOU Naïma, MARTIN Stéphanie, BONY Sébastien, TREHAND Charlotte

Monsieur le Maire excuse les élus absents, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GIRARD Grégory, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

## **DCM 2024/11/01 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE**

Suite au marché de travaux déposé sur la plateforme achat public, 9 entreprises ont déposé une offre. Ces offres ont été analysées lors de la réunion d'appel d'offre et d'ouverture des plis le mercredi 23 octobre à 14h00 ainsi que par le bureau d'architectes BOA.

Aux vues des offres formulées et vérifiées, le Conseil Municipal propose de retenir les offres suivantes :

Lot N° 1 : Démolition Maçonnerie : Entreprise PRADIER BTP pour un montant de 129 979.50€ HT

Lot N°2 : Charpente : Entreprise TIMBER LEMPDES pour un montant de 145 777.80€ HT

Lot N°3 : Couverture/Zinguerie : Entreprise TIMBER LEMPDES d'un montant de 62 268.50€

Lot N°4 : Etanchéité : Entreprise Etanchéité Vichyssoise d'un montant de 74 682.58€

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

► Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

**DCM 2024/11/02 : DECISIONS MODIFICATIVES**

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
066- Charges financières	66111	+3340€
011- Charges à caractères générales	615221	-3340€

**DCM 2024/11/03 : DECISIONS MODIFICATIVES**

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
012- Charges de personnel	6411	+21 000€
011- Charges à caractères générales	615221	-21 000€

**DCM N° 2024/11/04 : VENTE DE TERRAINS**

**Vente de la parcelle AK 396**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK396 pour 14100 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Chirmaud, suite à sa demande d'achat, à Madame COUPAT Nelly au prix de 1763 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Mme Nelly COUPAT, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de vendre et de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

### **Vente de la parcelle AK 397**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK398 pour 2834 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Chirmaud, suite à sa demande d'achat, à Madame MAZAL Pauline au prix de 354 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Mme Pauline MAZAL, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de vendre et de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

### **Vente de la parcelle AK 398**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK398 pour 107 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Chirmaud, suite à sa demande d'achat, à Monsieur Mioche Bernard au prix de 16 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Mr Bernard MIOCHE, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de vendre et de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte.

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

### **Vente de la parcelle AK 400**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK 400 pour 1556 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Chirmaud, suite à sa demande d'achat, aux Consorts CARSANA au prix de 233 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente aux consorts CARSANA, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

-Accepte de vendre et de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

### **Vente de la parcelle AK 401**

Mr le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il conviendrait de céder la parcelle de terrain AK 401 pour 3029 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Chirmaud, suite à sa demande d'achat, à Monsieur et Madame TAILLANDIER au prix de 454 € TTC.

Afin de formaliser cet acte de vente à Monsieur et Madame TAILLANDIER, Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint, afin de représenter la Commune.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

--Accepte de vendre et de donner délégation de signature à Julien MORVAN, adjoint au maire pour signer cet acte

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le bénéficiaire.

**DCM N° 2024/11/05 : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS  
RELEVANT DU REGIME FORRETIER**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Ouï le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**1- Assiette des coupes**

▶ d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

**2- Destination des coupes et mode de vente**

▶ d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

- Point sur le centre de loisirs : les travaux avancent bien
- Presbytère : porte à changer

Fin de séance à 21h15

Prochaine réunion de conseil le 19 décembre à 19h00

Le secrétaire de séance

GIRARD Grégory

Le Maire

LUC CAILLOUX